

**Aide à la mobilité internationale des doctorantes et doctorants
financée par le labex UnivEarthS**

Appel d'offre « Physique de l'Univers » 2020

Date limite d'envoi des dossiers à edstepup_pu@univ-paris-diderot.fr : 7 mars 2020

Afin d'aider les doctorantes et doctorants à effectuer au moins un séjour long à l'étranger au cours de leur doctorat, le labex UnivEarthS, par le biais de l'École doctorale STEP'UP, propose des aides financières permettant de prendre en charge une partie des dépenses de transport et de séjour. La participation à des colloques et/ou des écoles d'été n'est pas éligible à un financement.

Informations générales :

- Cet appel concerne des séjours de recherche en 2020
- **Durée** : entre 3 semaines et 6 mois ;
- **Bénéficiaires** : les doctorantes et doctorants inscrits à l'ED STEP'UP et travaillant dans une équipe des laboratoires APC et AIM et justifiant de la nécessité d'effectuer un séjour à l'étranger (ou de venir en France pour les doctorants en co-tutelle/co-direction internationale) dans le cadre de leurs travaux de recherche ;
- **Montant de l'aide financière** : entre 500 et 3000 euros.
- Deux séjours/voyages pourront être financés au cours du doctorat. Les doctorantes et doctorants ayant déjà bénéficié d'une aide de la part de l'École Doctorale ne seront pas prioritaires.



ÉCOLE DOCTORALE

SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
ET PHYSIQUE DE L'UNIVERS, PARIS

Organisation :

- L'aide financière sera versée sous forme d'une mission (le doctorant ou la doctorante contactera à ce sujet Aurélia Olivier-Kaiser, chef de projet labex, et Olga Szydiloska, gestionnaire du labex).
- Dans la semaine qui suivra le retour de mission, le doctorant ou la doctorante transmettra un document de « Compte rendu après mission » signé par le responsable scientifique de l'université ou laboratoire partenaire. Une copie du billet d'avion/train sera demandée.
- Le doctorant ou la doctorante s'engage à rembourser le labex avant le mois de décembre s'il n'a pas transmis le compte rendu après mission ou si la bourse lui a été versée et que la mission n'a pas eu lieu.
- La directrice ou le directeur de thèse ainsi que la doctorante ou le doctorant s'engagent, si le voyage est annulé, à prévenir l'école doctorale (edstepup_pu@univ-paris-diderot.fr) un mois avant la date prévue de la mission.

Transmission du dossier :

Le dossier qui sera transmis à l'école doctorale comportera (modèle joint)

- Votre projet
- L'engagement signé du directeur ou de la directrice de thèse, du doctorant ou de la doctorante et du/de la gestionnaire.

La date limite de l'envoi des dossiers à edstepup_pu@univ-paris-diderot.fr est le **7 mars 2020**.